



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt et un novembre 2019, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	12	Votants :	17
Présents :	François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Josette Huard, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, François Levrat					
Représentés :	Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando					
Absents :	Zohra Rousseau, Claude Bousquet					
Secrétaire :	Katia Emig					

A 20h20 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission d'Huguette Deforeit le 9 novembre 2019, élue au conseil municipal depuis mars 2001. Elle était en charge de la bibliothèque mais aussi du développement durable. Huguette est à l'origine de la création des jardins partagés et du rucher qui est aujourd'hui un grand succès.

La démission d'Huguette a pour conséquence l'entrée au conseil municipal de Josette Huard qui a déjà occupé cette fonction de mars 2001 à mars 2014.

Madame Katia EMIG est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2019 au vote. Il est adopté à la majorité 16 pour, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando et 1 abstention, Josette Huard, en tenant compte des modifications suivantes :

Bernard Gleize propose que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, une modification du règlement intérieur.

François Hillion : on note la demande que l'on examinera

Point n°7 : Règlement graphique

Bernard Gleize : il y a toujours eu un ¼ d'heure du citoyen et son absence donne l'impression qu'il est volontaire

François Hillion : il y a que 2 points à l'ordre du jour de ce conseil qui ne justifient pas le ¼ d'heure du citoyen

Bernard Gleize : parmi les 2 points, il y a un sujet qui concerne le PLU. Ce n'est pas un point anodin et à lui seul, il justifie le ¼ d'heure du citoyen

Vincent Pain : l'Etat nous tord le bras dans le dos mais nous ne sommes pas obligés de suivre ses demandes

Remplacé par :

Monsieur le Maire, vous venez à la fois de nous dire que l'Etat nous tord le bras dans le dos mais aussi que vous n'étiez pas obligés d'accepter sa décision pour finalement indiquer que vous n'aviez pas l'envie d'aller contre l'Etat. Vous confirmez donc que c'est votre choix et votre décision de céder entièrement aux différentes demandes du recours de l'Etat, et à aucun des nombreux recours gracieux transmis par des vauhallanais.

Bernard Gleize : je rappelle que selon le Cabinet FIDAL : « le Conseil d'Etat a rappelé à plusieurs reprises que le classement d'un site n'a ni pour objectif d'interdire toute construction nouvelle ou toute activité économique dans son périmètre, mais seulement de soumettre à autorisation tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux ». Je rappelle également que pour plusieurs raisons dont celle du classement en zone inconstructible des parcelles AH64, AH 93, AH 95 et AH 96, vous avez répondu par écrit monsieur le Maire à la demande des services de l'Etat : « il est illégal de considérer que le classement dans le site de la vallée de la Bièvre de ces parcelles permet de les classer en zone inconstructible ».

Bernard Gleize : dans le recours de l'Etat ils font état de 2 points qui rendent le PLU illégal pas tous les points.

Remplacé par :

Le recours de l'Etat fait état de 2 points d'illégalité. Le point sur le classement des terrains n'est pas considéré comme une inégalité par les services de l'Etat.

Bernard Gleize : il y a des demandes du Commissaire enquêteur qui n'ont pas été prises en compte.

Remplacé par :

Je rappelle que suite à l'enquête publique, des engagements avaient été pris sur des corrections qui n'ont pas toutes été intégrées au PLU voté en juin 2019

Bernard Gleize : Pourquoi a-t-on reçu une nouvelle note ?

Remplacé par :

Pourquoi nous a-t-on remis sur table une nouvelle note ?

Vincent Pain pour Bernard Gleize : Quelle suite est-il prévue de donner à ma demande et ma proposition de modification du règlement intérieur faites lors du conseil municipal du 21/10/2019 ?

François Hillion : compte-tenu qu'il ne doit rester qu'un seul conseil en janvier 2020 avant les prochaines élections municipales, et qu'il ne reste que 4 mois de mandat, il ne sera pas donné de réponse favorable à la demande.

URBANISME

Délibération n°60/2019 : Numérotage Chemin de Limon – Abbaye, Béthléem et Tibériade

Monsieur le Maire expose la demande de numérotage faite par l'Abbaye de Limon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, propose d'accorder le numéro 6 pour Béthléem et Tibériade et le numéro 8 pour l'Abbaye.

Délibération n°61/2019 : Autorisation donnée au maire de déposer et de signer le permis de construire pour la réfection de la porte de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la réfection de la porte de l'Eglise. L'entourage de la porte sera complètement refait et les panneaux intérieurs seront déposés et reposés à l'identique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, autorise le Maire à déposer le permis de construire pour la réfection de la porte de l'Eglise et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce permis.

FINANCES

Délibération n°62/2019 : Budget Annexe Assainissement : clôture du budget suite au transfert de compétence

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement sera prise la Communauté d'Agglomération Paris Saclay à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour se faire le budget Assainissement géré par la commune doit être dissout.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, approuve la clôture du budget annexe assainissement à la date du 31 décembre 2019, autorise le comptable assignataire de la commune à reprendre l'actif, le passif et les résultats de budget annexe, dans les comptes du budget principal de la commune et à comptabiliser l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaire à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

Délibération n°63/2019 : Décision modificative n°3 sur le budget principal de la Ville

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire en fin d'année de réajuster les crédits budgétaires.

Vincent Pain : N'ayant pas obtenu de réponse lors de la commission finance du 20/11/2019, je renouvelle ma question concernant le montant d'emprunt estimé pour l'année 2020.

François Hillion : nous ne connaissons pas le montant de l'emprunt tant que nous n'avons pas une vision plus claire de la situation, nous en saurons plus en janvier. Si nous rencontrons des soucis de trésorerie nous ouvrirons une ligne de trésorerie.

Vincent Pain : Alors que le rachat du cabinet médical n'est pas encore effectif, et que la situation et le nombre des personnes y travaillant n'a pas changé, vous annoncez que la nouvelle personne en charge du secrétariat est maintenant en partie payée par la commune depuis septembre 2019, merci d'expliquer les raisons de ce choix qui pour le moment ne paraît pas justifié.

François Hillion : nous avons eu l'opportunité d'avoir une personne qui connaissait déjà le fonctionnement du cabinet médical et aussi de montrer la volonté de la commune d'être attractif pour l'arrivée de nouveau médecin.

Vincent Pain : Comme certains le laisse entendre dans cette assemblée, cette remarque n'est aucunement à comprendre comme une remise en cause du bien fondé de conserver un cabinet médical sur Vauhallan, mais uniquement pour que les Vauhallanais puissent comprendre votre choix et comment l'argent de la commune est dépensé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, approuve la décision modificative qui s'équilibre en section de fonctionnement à 47 460,03 € et en section d'investissement à 238 000,00 €.

Délibération n°64/2019 : Décision modificative n°2 sur le budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire en cours d'exercice de réajuster les crédits.

François Levrat : Que vont devenir les excédents avec le transfert à la CPS.

François Hillion : à ce jour aucune décision n'est prise au sein du conseil communautaire pour le transfert ou non des excédents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, approuve la décision modificative qui s'équilibre en section de fonctionnement à - 48 251,42 € et en section d'investissement à 48 500,00 €.

Délibération n°65/2019 : Tarifs municipaux 2020

Monsieur le Maire rappelle les tarifs ont été discuté lors de commission des finances du 20 novembre 2019.

Un nouveau tarif a été rajouté pour des permissions de voirie de 5m² notamment pour la marchande de miel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité 16 voix pour Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, et une abstention, François Hillion, fixe les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Photocopie	A4	0,25 €	Manifestations	Tarif A	5,00 €
	A4 recto-verso	0,35 €		Tarif B	7,00 €
	A3	0,35 €		Tarif C	10,00 €
	10 A4	1,50 €		Tarif D	12,00 €
	Envoi de fax	0,50 €		Tarif E	15,00 €
	10 enveloppes « Vauhallaan »	2,50 €		Tarif F	20,00 €
tière	Concession 50 ans	850,00 €		Tarif G	25,00 €

	Concession 30 ans	480,00 €		Tarif H	30,00 €
	Taxe de dispersion	74,00 €		Tarif I	40,00 €
	Colombaruim 15 ans	650,00 €		Tarif J	50,00 €
	Colombarium 30 ans	1 086,00 €		Tarif K	100,00 €
				Tarif L	200,00 €
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque	15,00 €	Magazine	Format 1 (1/8 page)	93,00 €
	Indemnité de retard Livre / semaine	1,00 €		Format 2 (1/4 page)	162,00 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1,00 €		Format 3 (1/2 page)	310,00 €
Voirie	Permission Voirie journalière 30 m²	52,00 €		Format 1 (1/8 page) 3 parutions	259,00 €
	Permission Voirie journalière 5 m²	8,00 €		Format 2 (1/4 page) 3 parutions	416,00 €
	Redevance annuelle Emplacement Taxi	142,00 €		Format 3 (1/2 page) 3 parutions	832,00 €
	Occupation annuelle Domaine Public	1 025,00 €		PLU	Tirage PLU
		Photocopie règlement PLU	2,80 €		

Salles	Salle Polyvalente	Caution	500,00 €
		Tarif de location	600,00 €
	Salle des Jeunes	Caution	200,00 €
		Tarif de location	100,00 €

Délibération n°66/2019 : Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France – DRAC pour la porte de l'Eglise

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au conseil Régional dans le cadre de la DRAC pour la réfection de la porte de l'Eglise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, sollicite de la Région Ile de France – DRAC, une subvention au titre de la rénovation des monuments historiques d'un montant de 13 824,00 €, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°67/2019 : Autorisation donnée au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2020 pour le budget principal

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans cette délibération est prise en cas d'imprévu avant le vote du budget primitif.

Déclaration de Vincent Pain :

Constant dans la position initiée lors du vote contre la délibération n°54/2017 relative à l'absence de concertation concernant les investissements faits sur notre commune, et dans la continuité des votes contre les délibérations n°5/2018 et n°75/2018 et n°11/2019, ne souhaitant toujours pas donner quitus à Monsieur le Maire, je vote contre la délibération n°67/2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité 15 voix pour François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, 1 abstention François Levrat et 1 voix contre, Vincent Pain, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 à savoir un montant de 527 773,52 €.

Délibération n°68/2019 : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs pour l'année 2020 et précise que tous les postes inscrits ne sont pas forcément pourvus mais son en prévision de réussite à concours ou promotion interne.

Vincent Pain pour Bernard Gleize : Sur le tableau des effectifs du point n°9, le bilan fait apparaître + 1 titulaire et + 2 non titulaires. Pouvez-vous préciser à quels postes et quelles personnes correspondent ces ajouts ?

François Hillion : Titularisation de Jordy + 2 créations de non-titulaires pour des animateurs au centre de loisir notamment en période de vacances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, approuve le tableau des effectifs.

Délibération n°69/2019 : Indemnités de Conseil allouée à Mme Prévost

Délibération n°70/2019 : Indemnités de Conseil allouée à Mme Wimetz

Monsieur le Maire rappelle qui est possible de verser des indemnités au receveur municipal.

Vincent Pain pour Bernard Gleize : Merci de préciser à quoi s'applique le taux de 95% et quel est le montant des indemnités ? De plus dans la note de synthèse, il est fait référence au conseil municipal du 30 mars 2015 et pas dans la délibération. Pourquoi ?

François Hillion : nous avons repris ce qui était fait pour le receveur précédent. Dans la délibération il n'est pas fait référence à la délibération 30/2015 car il s'agit de 2 nouveaux receveur, Mme Prévost qui a assuré l'intérim et Mme Wimetz qui est notre nouveau receveur. Le montant total des indemnités sur une année civile avoisinent les 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, Vincent Pain, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, décide de demander le concours du receveur municipal et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 95% par an.

DIVERS

Délibération n°71/2019 : Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat demande à ce que chaque commune soit doté d'un PCS.

Vincent Pain pour Bernard Gleize : Il est regrettable que ce Plan Communal de Sauvegarde n'ait pas été abordé et présenté aux élus préalablement. Monsieur le Maire aurait pu le présenter pour discussion en commission la semaine dernière.

François Hillion : la rédaction du document a été fini juste avant l'envoi du conseil municipal. Cela représentait une charge de travail importante.

Déclaration de Vincent Pain :

Une nouvelle fois, nous ne pouvons que constater l'absence de discussion et de concertation sur ce plan communal de sauvegarde qui aurait pu être discuté au préalable.

Comme indiqué, ce document comporte plusieurs incorrections et nécessiterait d'être plus explicite.

Un conseil municipal n'est pas le lieu pour discuter point à point de ce que doit être le contenu d'un document, mais malheureusement faute de concertation sur la plupart des dossiers, seule cette instance permet de maintenir un débat démocratique sur la commune. Comme rappelé à de nombreuses occasions, la consultation et la concertation sont gages d'un bon fonctionnement de nos institutions et de la vie démocratique jusqu'aux échelons les plus bas de notre république. Ce qui manque cruellement à Vauhallan.

Je m'abstiens donc sur ce vote et communiquerai mes remarques sur ce document par écrit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité 16 voix pour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, François Hillion, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Josette Huard, François Levrat Bernard Gleize représenté par Vincent Pain, Taouès Coll représentée par Josette Huard, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Isabelle Glasset, Elia Bernard représentée par Jean Luc Lando, et 1 abstention, Vincent Pain, approuve le Plan Communal de Sauvegarde et dit qu'il sera transmis au représentant de l'Etat.

Fin de séance à 21h00.